

Procès-verbal de l'Assemblée paroissiale du 27 mars 2024
à la salle communale des Trois Sapins, Arconciel

<u>Présidence</u> :	Mme Evelyne Charrière Corthésy
<u>Paroissien(ne)s présent(e)s</u> :	23
<u>Auditeur</u> :	Jean-Félix Dafflon, diacre Marly et répondant Arconciel
<u>Excusés</u> :	MM. les Pères Augustin Onekutu, Sébastien Marc Méron et Lazare Zafimarolahy, et Mmes Janine Risse et Isabelle Baechler

- Tractanda** :
1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 29 mars 2023, à disposition sur le site www.paroisse.ch
 2. Rapport de la présidente
 3. Rapport sur l'état du bâtiment de l'église
 4. Présentation des comptes 2023 et du budget 2024
Les comptes sont consultables sur le site paroisse.ch/arconciel
 - 4a – Rapport de la commission financière sur les comptes
 - 4b – Approbation des comptes
 - 4c – Rapport de la commission financière sur le budget
 - 4d – Approbation du budget
 5. Informations du conseil de gestion de l'Unité Sainte-Claire
 6. Informations sur le four et les autres activités pastorales
 7. Divers

Scrutateur : M. Jean-Félix Dafflon qui annonce 23 paroissien.ne.s ainsi que 1 auditeur.

Le nombre de personnes ayant le droit de vote est de 23 donc la majorité absolue est de 13.

Mme la présidente souhaite la plus cordiale bienvenue à cette première assemblée de la Législature et se réjouit de la présence nombreuse des paroissiens.

Elle propose à M. Jean-Félix Dafflon, diacre, de faire lecture d'une prière avant de passer à l'ordre du jour.

Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats sont enregistrés et ce procès-verbal sera mis en ligne sur le site de l'UP sous la page de notre paroisse, en attendant son adoption formelle lors de l'assemblée 2025.

L'ordre du jour est accepté.

Etant donné la démission de Mme Christiane Sieber, vérificatrice des comptes, Mme la présidente propose une modification de l'ordre du jour : sera ajouté le point : nomination des vérificateurs, entre le point 5 et le point 6. Modification acceptée.

Point 1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 29 MARS 2023

Le procès-verbal de l'assemblée du 29 mars 2023 est **approuvé à l'unanimité par l'assemblée**.

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site de l'UP Sainte-Claire.

Point 2 RAPPORT DE LA PRESIDENTE (texte reproduit intégralement)

Nous avons commencé cette nouvelle législature en avril 2023 avec deux nouveaux collègues : Marianne Brodard à la pastorale, et Rémi Progin aux finances. Nous les remercions pour leur précieux engagement à nos côtés, ils auront l'occasion de vous donner des nouvelles de leur dicastère dans quelques instants, tout comme Nicole Bulliard, à la diaconie et au four, ainsi que Dominique Currat, responsable des bâtiments.

D'une manière générale, la situation financière des paroisses de l'UP s'est fortement dégradée depuis 1 an ou 2 ans. Nous avons de moins en moins de marge de manœuvre dans l'établissement de notre budget. Chacune de nos paroisses doit davantage contribuer aux charges de la corporation ecclésiastique cantonale, charges qui augmentent considérablement alors que les rentrées diminuent, notamment pour notre paroisse en raison d'une diminution des contributions du bénéfice curial, suite à la suspension de l'exploitation de la gravière de la CUA. Toutes les paroisses de notre UP doivent dissoudre des réserves pour boucler leurs comptes, comme la nôtre nous le verrons avec Rémi tout à l'heure.

Cette situation nous a amené à nous réorganiser et à revoir nos objectifs.

En 2023,

- Sur le plan financier : Nous avons engagé une réflexion approfondie sur notre plan financier à 5 ans, en collaboration avec l'UP. Un groupe de travail, présidé par Jean-François Emmenegger a permis de bien définir les problèmes et d'entrevoir quelques perspectives d'action sur les potentiels d'économie et les discussions à mener avec la CEC. C'est Rémi Progin en collaboration avec Catherine Schorderet qui représente notre paroisse lors de ces séances.

De plus l'augmentation de la population nous amène à revoir le taux de répartition avec la paroisse d'Ependes fixé jusque là à 1/3 et 2/3, il passe à 40% - 60%.

Paroisses	RICC par paroisse selon la CEC (Mme P. Panchaud)	Pourcentage selon le RICC	Nombre de paroissiens	Pourcentage selon le nombre de paroissiens	Clé de répartition des charges
Date de référence	CEC - 10.01.2024		CEC - 10.01.2024		
Arconciel	2'305'545	39.73%	729	40.12%	39.93%
Ependes	3'497'400	60.27%	1088	59.88%	60.07%
Totaux	5'802'945	100%	1817	100.00%	100.00%

- Sur le plan administratif : nous avons de nouvelles adresses email liées à nos fonctions et hébergées par le site de l'UP sous l'intitulé : paroisse.ch. Un espace internet est en cours de création qui nous permettra de gérer nos documents en ligne sur un réseau intranet sécurisé avec des accès limités aux ayants droits. Cela aura aussi une incidence sur l'organisation de nos archives. Certains documents seront scannés.
- Sur le plan des collaborations externes : nous souhaitons développer encore les synergies et collaborations avec l'UP, d'une part, mais aussi avec la commune et les divers groupements locaux comme les Antennes de Quartier ou le Groupement des Femmes en particulier. C'est important pour l'avenir de notre communauté paroissiale. L'avenir financier est incertain, il est d'autant plus important d'entretenir l'identité locale de notre communauté paroissiale quelles que soient les développements futurs. Cela passe par un groupement fort des Antennes de Quartier ou du Groupement des Femmes, qui favorisent les liens de proximité.
Nous devons également envisager la relève pour succéder à Mmes Noëllie Clément et Juliette Eltschinger qui ont démissionné pour fin octobre et que nous aurons l'occasion de remercier comme il se doit en fin d'année. Avec la commune de Bois-d'Amont, nous avons mis en place une rencontre annuelle. Différents thèmes sont à l'ordre du jour : notamment la collaboration Commune-Paroisse le cadre du projet Senior Plus ou la création d'une commission du cimetière.
- Nous avons aussi assuré le suivi administratif de 9 demandes de sortie d'Eglise, ce qui fait qu'au 1^{er} janvier 2024 notre paroisse compte 730 catholiques (725 en 2022) avec 9 sorties totales d'Eglise dans le courant de l'année. Cela implique un travail conséquent, assurée principalement par Lucienne Galley, et pour lequel nous ne pouvons facturer aucun émoulement.
- Pour le reste, les 12 derniers mois se sont écoulés au rythme des activités régulières et des tâches de gestion hebdomadaires : les événements marquants vous seront relatés dans les rapports de mes collègues.

Pour terminer, j'adresse mes chaleureux remerciements à mes collègues du Conseil, à notre secrétaire, Lucienne Galley et à notre diacre pour leur engagement et la qualité de nos échanges. Je remercie également au nom du Conseil toutes les personnes qui apportent leur précieuse contribution à la bonne marche de nos activités paroissiales et villageoises et que nous ne pouvons pas nommer ici.

Evelyne Charrière

Point 3 RAPPORT SUR L'ETAT DU BATIMENT DE L'EGLISE

M. Dominique Currat donne quelques informations sur les travaux entrepris.

Les serrures d'accès à l'église ont été changées ce qui permet d'avoir un meilleur contrôle des personnes qui entrent à l'église.

Grâce au don fait par M. Francis Python, la croix des rogations sur la route d'Ependes a pu être installée.

Malheureusement, il n'est plus possible de réaliser les travaux de sonorisation et la réfection de la montée à la tribune. En fonction de la situation financière actuelle, ces travaux ne sont plus possibles. Toutefois, cette année va être réalisée la gestion de la température de l'église par un réglage à distance, travail qui était assuré manuellement depuis de nombreuses années par Mme Noëllie Clément. Grand merci.

Pour terminer, Dominique Currat adresse de vifs remerciements à Mme Noëllie Clément pour le travail exceptionnel quant à l'entretien de notre église.

Point 4 PRESENTATION DES COMPTES 2023 ET DU BUDGET 2024

En préambule, la présidente relève que comme l'année dernière, il a été difficile à déterminer le budget pour les raisons évoquées en début d'assemblée. Elle relève le grand travail accompli par M. Rémi Progin, à côté de sa formation en cours d'emploi à Genève, qui s'est bien mis à la tâche, malgré les difficultés. Nous avons une pensée amicale pour Gérard Bongard.

M. Rémi Progin, responsable des finances, remet à chacun un récapitulatif des comptes 2023 et du budget 2024. Il parcourt les différentes rubriques et donne lecture des comptes 2023 et des détails du budget 2024.

Au chapitre « Administration », M. Progin relève que les comptes présentent des coûts inférieurs de 14 % par rapport au budget 2023. Cela est dû à des économies sur les frais de réceptions et de rencontres. Notre participation aux frais de l'Unité pastorale sont également inférieurs au budget 2023. Pour le budget 2024, les frais de publications et annonces (bulletin paroissial) ont été réduits par rapport aux comptes 2023. Cependant, le budget de notre participation aux frais de l'Unité pastorale est plus élevé. Ainsi, les totaux des charges sont presque identiques.

Mme Marie-Claire Python demande ce que représentent les CHF 1'800.00 prévus au budget 2024 par rapport aux comptes 2023 de CHF 5'920.20. La présidente répond qu'une réflexion est menée au niveau de l'UP pour diminuer les publications de l'Essentiel; actuellement 5 numéros sont publiés par année et ces numéros sont distribués en tous ménages sur notre paroisse, ce qui représente CHF 5'600.00 de frais par année. La question ouverte actuellement de savoir qui souhaite réellement cet « Essentiel » ? A Marly, 2 numéros sont distribués en tous ménages et les 3 autres sont sur abonnement et cet abonnement est offert par la paroisse aux personnes qui en font la demande. Ce système qui pourrait être mis en route doit se faire au niveau de l'UP. Au niveau du budget 2024, notre paroisse a pris les devants en espérant pouvoir réaliser cette économie. Une information paraîtra dans une prochaine parution.

Au chapitre « Culte et célébrations » : les comptes 2023 présentent des frais légèrement plus bas dans chacun des comptes. Pour le budget 2024, les frais sont revus à la baisse suite à la fusion des chœurs-mixtes. Il n'y aura pas de médaille Bene Merenti contrairement à 2023. Concernant les chœurs mixtes, il y aura des économies au niveau de la direction mais la paroisse souhaite contribuer autant que possible en faveur du chœur mixte réunifié.

Au chapitre « Ministère pastoral et évangélisation » : concernant les comptes 2023, il est à noter une légère hausse des contributions à la CEC, CHF 2'152.75 par rapport au budget 2023. Pour le budget 2024, les contributions à la CEC vont augmenter de CHF 2'460.15 par rapport au budget 2023.

Au chapitre « Eglise et lieux de culte » : les frais d'entretiens d'installations ont dépassé le budget de CHF 1'084.55. Cela est dû aux frais de la mise en place de la croix de rogation (offerte par la famille de M. Francis Python), de l'amortissement de la rénovation des cloches et aux frais d'entretien de l'orgue. Pour 2024, il n'a pas été budgétisé de travaux particuliers et considéré uniquement les charges d'entretien courant. Cependant, une hausse de 25 % des frais de chauffage et d'électricité (selon lettre du groupe E) a été calculée.

Mme Sylvie Flückiger demande ce que représente la commande à distance. La présidente lui répond que c'est la commande pour la mise en route du chauffage et son déclenchement. Ce coût raisonnable pourra être pris dans les coûts d'entretien courant.

Au chapitre « Partage et entraide » : le budget 2024 est semblable à celui de 2023.

Mme Jacqueline Allred demande ce que représentent les produits. M. Progin lui répond que ce sont les recettes des ventes des pains du four.

Au chapitre « Finances et impôts » : les recettes d'impôts 2023 ont augmenté de 9.9 % par rapport au budget 2023. Le budget 2024 des rentrées fiscales est basé sur la moyenne des impôts perçus durant les années 2015 à 2023.

Chapitre « Capitaux et emprunts » : la différence entre le budget 2023 et les comptes 2023 provient de la variation de cours de CHF 1'574.50 sur notre placement de 500 parts du fonds de placement Swisscanto. Ce n'est pas une perte réalisée, mais uniquement une correction de la valeur au bilan. Les produits plus élevés s'expliquent par la hausse du taux directeur de la BNS.

Chapitre « Autres postes » : la différence des produits entre le budget 2023 et le compte 2023 provient du fait qu'il n'a pas été nécessaire « d'utiliser » le prélèvement sur autres réserves de CHF 22'170.00. Ce prélèvement sur autres réserves avait été budgétisé afin de limiter la perte (liée à la règle des 5% de déficit maximum). Dans les produits du budget 2024 figure un montant de CHF 15'000.00.

Résultat du compte de fonctionnement

Budget 2023	Charges	CHF 194'263.00	Produits	CHF 185'770.00
Comptes 2023	Charges	CHF 186'650.92	Produits	CHF 179'600.80
Budget 2024	Charges	CHF 191'440.15	Produits	CHF 187'960.00

Nous bouclons l'exercice 2023 avec une perte de CHF 7'050.12 et le budget 2024 prévoit une perte de CHF 3'480.15. Au 31.12.2023, la fortune est de CHF 273'429.71.

M. Rémi Progin adresse ses vifs remerciements à la caissière, Mme Catherine Schorderet, pour son excellent travail. La présidente adresse un merci tout spécial à M. Progin pour l'énorme travail fourni, sans l'appui de M. Gérard Bongard, gravement atteint dans sa santé, qui avait accepté d'accompagner M. Rémi Progin pour son 1^{er} exercice de clôture et dans l'établissement du nouveau budget.

4a - Mme Christiane Sieber, présidente de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission qui préavise favorablement les comptes 2023 présentés. Elle remercie le responsable des finances et la caissière pour l'excellent travail et la parfaite tenue des comptes et propose à l'assemblée de donner décharge au Conseil.

Approbation

Les paroissiennes et paroissiens qui approuvent les comptes 2023 tels qu'ils viennent d'être présentés sont priés de le manifester par main levée.

4b - Les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité.

4c- La commission financière délivre également un préavis favorable concernant le budget de 2024.

Approbation

Les paroissiennes et paroissiens qui approuvent le budget de fonctionnement 2024 tel qu'il vient d'être présenté sont priés de le manifester par main levée.

4d - Le budget de fonctionnement 2024 est approuvé à l'unanimité.

Mme la présidente remercie Mme Christiane Sieber pour la lecture de ces rapports.

Elle adresse également un chaleureux merci à M. Rémi Progin pour son travail minutieux et sa rigueur comptable ainsi que pour sa maîtrise des finances, à Mme Schorderet et à la commission financière.

Point 5 ELECTION DE LA COMMISSION FINANCIERE

La commission financière est généralement composée de trois personnes. Peu avant cette assemblée a été enregistrée la démission de sa présidente Mme Christiane Sieber, en raison de son déménagement à Marly. La présidente la remercie pour son engagement et la qualité du travail accompli.

La commission actuellement composée de MM. Michaël Allred et Romain Bongard, remerciés par la présidente, doit être complétée. La candidature de Mme Claudine Julmy qui a accepté cette tâche pour 2025 est proposée. Elle est élue par acclamation et remerciée pour son engagement.

Point 6 INFORMATIONS DU CONSEIL DE GESTION DE L'UNITE SAINTE-CLAIRE

Mme la présidente donne quelques informations du Conseil de gestion.

Pour rappel, le Conseil de gestion est composé des 5 présidents de paroisse de l'UP Sainte-Claire, du Père Augustin avec voix consultative et de délégués de la pastorale. Il est présidé par M. René Sonney, président du CP d'Ependes. Il se réunit 4 à 5 fois par année pour gérer les affaires communes de l'UP Sainte-Claire.

Durant l'année écoulée, les difficultés financières ont eu le mérite de rapprocher les présidents des conseils paroissiaux pour défendre leurs intérêts communs vis-à-vis de la CEC. Malheureusement des difficultés de communication sont à déplorer avec cette instance. Il y a de nombreux malentendus, jusque dans la convocation de séance (p.ex. 5 juillet 2023 à 18h30, les présidents étaient présents mais personne de la CEC ne s'est présenté). De nombreux engagements de personnel sont faits, que ce soit des représentants de l'évêque, délégués à la santé ou à d'autres tâches, (ils sont 12 personnes à être mentionnées sur le site de la CEC) sans demande de préavis aux paroisses, sans prendre en compte les limites financières des paroisses, qui en ce printemps 2024 présentent toutes des budgets déficitaires (un déficit de CHF 150'000.00 / p.ex. pour Marly).

A plusieurs reprises des rencontres entre le Conseil de gestion et la CEC ont été sollicitées, mais sans succès à ce jour. Les problèmes sont les suivants :

- Non-respect de la loi sur les paroisses et des règlements. Il est stipulé que la CEC doit prendre l'avis des paroisses avant l'engagement de personnel. Cela n'a jamais été le cas, en particulier pour le dernier engagement du Père Lazare, effectif au 1^{er} septembre 2023, mais sans information aux paroisses de l'UP. C'est pareil pour la catéchèse : déséquilibre au niveau de l'UP par rapport au nombre d'enfants par classe. Chaque paroisse devrait connaître le nombre de postes déterminés pour la catéchèse (catéchistes engagés pour la pastorale de l'UP). Et ce n'est pas le cas.
- L'assemblée des délégués à la CEC, dans laquelle a siégé Jean-Daniel Wohlhauser durant la dernière législature a accepté, contre l'avis de Jean-Daniel Wohlhauser qui s'est trouvé minorisé, de modifier le frein aux dépenses, ce qui a permis une augmentation des charges au-delà du pourcentage autorisé. L'augmentation du frein aux dépenses a été acceptée. Vote pour l'entrée en matière 39 oui, 9 non et 2 abstentions. Arrêté du frein aux dépenses : 38 oui, 10 non et 1 abstention. Le budget 2024 a donc été accepté (voir art. de La Liberté du 15.12.2023, Patrick Mayor ex-président du conseil exécutif de la CEC).
- Le problème n'est pas seulement budgétaire, mais aussi dans la tenue des comptes : le 3 novembre, tous les Conseils de paroisse de l'UP ont reçu, sans préavis, une facture supplémentaire de la part de la CEC correspondant à un excédent de charges sur l'exercice de 2022 d'un montant de CHF 186'161.16.
- Notre conseil de gestion attend toujours d'être convoqué en réunion par Mme Céline Ruffieux pour mettre sur pied une planification rigoureuse du personnel de pastorale.

Les solutions :

- Unir les paroisses de l'UP pour une action concertée envers la CEC et tenter une démarche commune.
- Désormais le délégué à la l'assemblée de la CEC est M. Jean-Marie Brügger. Cela intensifiera les échanges et les contacts pour une meilleure connaissance des besoins de part et d'autre.
- Il est convenu aussi de lisser tous les salaires des prêtres. Contributions demandées aux paroisses identiques partout indépendamment de l'âge des prêtres.
- Suppression dès le 01.09.24 du secrétariat pastoral de Praroman, il ne resterait plus que le site de Marly, sans suppression de poste.

M. Daniel Python demande si la paroisse est obligée de payer ces factures. Une idée à l'étude au niveau du conseil de gestion serait d'ouvrir un compte de consignation auprès de la BCF en attendant que la communication soit rétablie (pas formellement décidé juste à titre d'information).

M. Alexandre Oberholzer trouve le fonctionnement de la CEC un peu particulier et il réagit sur la manière un peu inégale de travailler lorsqu'il faut trouver quelques centaines de milliers de francs et restreindre les paroisses pour des travaux qui devraient être faits.

M. Daniel Chenaux réagit aussi : ces charges paraissent inversement proportionnelles en fonction du nombre de fréquentation à l'église. Autant d'investissements d'un coup sans connaître la résultante.

Mme la présidente informe que le conseil de gestion ne connaît pas les perspectives de la CEC, peut-être qu'elle souhaite se montrer plus visible avec les délégués à la santé, à la pastorale des handicapés, etc. mais tout cela au détriment des paroisses. Notre paroisse a dû fortement restreindre ses contributions aux aînés, aux sociétés villageoises, dans l'établissement du budget.

Point 7 INFORMATIONS SUR LE FOUR ET LES AUTRES ACTIVITES PASTORALES

Mme Nicole Bulliard donne connaissance du rapport d'activité du four à pain en 2023. Le groupe du four a fabriqué au total 271 pains et 28 paquets de meringues. Avec grand plaisir, l'équipe a pu faire don de CHF 200.00 à la Fédération suisse des aveugles et malvoyants. Le but pour l'année 2024 est de faire également un don à l'Association AdO (lutte contre la violence lors de manifestation par exemple). On peut visiter leur site sur www.association-ado.ch.

Satisfaite de cet exercice, l'équipe a planifié les dates suivantes pour 2024, à savoir : 20 avril, 18 mai, 16 juin (Arconciacum), 13 juillet, 7 septembre (Groupement des Femmes) et 12 octobre avec la vente de meringues. De petits biscuits seront également confectionnés après la cuisson des pains (dès le mois de mai). Mmes Cécile Godel et Marie Kolly ont décidé de quitter le groupe et Mme Cindy Jaquier a rejoint les rangs du groupe du four. Mme Nicole Bulliard espère que les participants auront toujours plaisir à déguster le pain du four.

Mme Marianne Brodard relève que les activités pastorales de l'année 2023 ressemblent à celles des années passées. Le 8 juin, la Fête-Dieu a pu être célébrée sur la place du village selon le mode traditionnel. La préparation s'est faite en collaboration avec l'équipe pastorale d'Ependes. Les chœurs mixtes et le Brass Band Bois-d'Amont ont donné un ton festif à cette messe. La société de Jeunesse s'est occupée de l'autel de l'église. La fête s'est terminée par un apéritif convivial sous le soleil. Le 18 juin, deux paroissiennes ont reçu la médaille Bene Merenti : une belle fête pour marquer cette fidélité au chant. Félicitations à Mmes Claudine Bulliard Buntschu et Isabelle Baechler. La Fête patronale aurait aussi pu être un moment convivial sur la place du village. Dame météo en a décidé autrement pour ce 27 août. Belle célébration tout de même suivie d'un apéritif dans la salle de Trois Sapins, le tout agrémenté des notes joyeuses du Bass Band Bois-d'Amont. Un merci est réitéré au Groupement des Femmes pour leur aide au service et à l'équipe du four pour les délicieux feuilletés. A l'approche de Noël, le concert du Bass Band Bois-d'Amont agendé traditionnellement au 8 décembre à Ependes, la St-Nicolas et d'autres manifestations aux alentours ont amené l'équipe à laisser de côté le concert de l'Avent à Arconciel en 2023. Les soupes de Carême 2024 ont permis de réunir 87 personnes le 9 mars et 62 personnes le 16 mars. Des dames du Groupement des Femmes et M. Dominique Schaller ont préparé les légumes pour les soupes de chalet et le service a été assuré par quelques dames du Groupement et 3 futurs confirmands. Les collectes seront versées à l'Action de Carême pour le projet « Sénégal ».

Mme Brodard donne encore quelques explications au sujet de la collaboration avec la commission Senior Plus mise sur pied par la Commune Bois-d'Amont. La rencontre organisée a permis de bien définir qui fait quoi, quels sont les buts, de faire des échanges d'idées et de permettre une collaboration si nécessaire. Une telle rencontre se renouvellera au moins une fois par année.

La pastorale dans notre paroisse, c'est aussi un groupe de 11 bénévoles, les antennes de quartier. Chaque année, elles visitent les seniors de la paroisse et souhaitent la bienvenue aux nouveaux-nés par un petit geste. Le budget serré de cette année a rendu difficile le choix du cadeau à remettre qui toutefois va pouvoir être maintenu. Mme Brodard remercie toutes les personnes bénévoles qui oeuvrent pour que les célébrations et les actions pastorales soient belles.

M. Jean-Félix Dafflon, diacre et répondant pour notre paroisse, relève que notre Unité Sainte-Claire bénéficie de 3 prêtres spiritains, Père Augustin Onekutu, Père Sébastien Marc Méridon et le dernier arrivé, le Père Lazare Zafimarolahy. Les deux premiers logent à la Rue des Frères Lumière à Marly et le Père Lazare à la Rue du Botzet à Fribourg. Il est prévu que ces 3 prêtres logeront à la cure de Marly. Ces prêtres arrivent d'horizons différents et il leur a été nécessaire d'avoir un temps d'adaptation ; ils ont été bien accueillis dans nos paroisses. M. Dafflon informe que dès 2024, toutes les Fête-Dieu auront lieu le jeudi et plus en alternance le jeudi ou le dimanche. Il relève que M. Francis Python, ancien président du conseil de communauté d'Ependes-Arconciel, a toujours été attentif à tout ce qui se passait et il a trouvé des solutions aux problèmes qui pouvaient être rencontrés ; il propose de remercier M. Python par acclamation. Mme Lucette Sahli d'Ependes a repris le poste de présidente du conseil de communauté. M. Dafflon informe que Mme Jeanne d'Arc, responsable de la catéchèse, est en arrêt maladie depuis quelques mois; elle a été opérée au niveau du dos le 13 mars; elle terminera sa fonction au terme de cette année scolaire.

M. Dafflon relève le plaisir qu'il a de se joindre aux séances mensuelles du conseil paroissial. Mme Charrière le remercie pour sa contribution.

Point 8 DIVERS

Mme Marie-Claire Python demande ce qu'il adviendra de la cure d'Ependes suite au départ du Père Robert qui va s'installer tout prochainement dans un quartier de la paroisse du Christ-Roi à Fribourg. Mme la présidente lui répond que le Père Robert a terminé ses fonctions au sein de l'UP. Cette cure a été reproposée à la CEC pour y loger des prêtres ; comme ce n'est pas le cas puisque les prêtres spiritains ont comme projet à moyen terme d'habiter à la cure de Marly, cette cure d'Ependes devient à libre disposition de laïcs ; des travaux de remise en état vont être entrepris par la paroisse d'Ependes. La contribution de l'UP pour la subvention au loyer du Père Robert va tomber. Le bail court jusqu'au 30 avril.

M. Daniel Chenaux, gérant du Bénéfice curial, précise que l'assemblée paroissiale n'a pas un pouvoir décisionnel sur le Bénéfice curial, mais elle a un droit d'informations, à savoir : Le Bénéfice curial d'Arconciel a trouvé un élément salvateur du domaine de La Cua, sa propriété, l'exploitation de la gravière, dont le produit lui a permis d'effectuer les réfections indispensables et correspondantes aux exigences de l'agriculture actuelle. Sans cet apport financier extraordinaire, le domaine aurait vraisemblablement dû être mis en vente, il y a quelques années déjà.

Une demande de permis d'exploitation a été déposée, pour réaliser la 3^{ème} étape, en avril 2018. A ce jour, aucune réponse positive n'est parvenue, malgré plusieurs interventions et même une séance en tête à tête avec M. Steiert, conseiller d'Etat. Comme cette 3^{ème} étape se situe dans le périmètre de protection naturelle, une mise à l'enquête publique est en cours dans le 1^{er} semestre 2024. Une décision émanant du Conseil fédéral et du Conseil d'état devrait aboutir d'ici là

Des réflexions (confidentielles) sont en cours pour la suite qui sera donnée au domaine de La Cua et aux investissements à réaliser.

Le four, propriété du Bénéfice curial, a pu être rénové grâce à l'apport extraordinaire provenant de l'exploitation de la gravière.

M. Daniel Python demande combien de paroissiens sont sortis de l'Eglise en 2023 : 9 sorties d'Eglise. Aux 31 décembre 2023 : 730 catholiques. Il demande ce qui est mis en place pour les enterrements à l'église et s'inquiète des coûts relatifs aux prestations de l'organiste, du sacristain, frais d'électricité, de chauffage, etc. Actuellement, les personnes sorties d'Eglise n'ont pas demandé de célébration à l'église. Les familles demandent des cérémonies laïques qui se font à Chantemerle à Granges-Paccot. Pas de cérémonies laïques connues dans notre église.

Mme Catherine Schorderet demande ce qu'il adviendra du jardin du souvenir. Lors de la séance du conseil de paroisse avec la Commission du cimetière en septembre 2023, il est ressorti que l'aménagement n'est pas terminé ; ça fait plus d'une année que Mme Schorderet attend une réponse à sa demande de réaménagement de ce jardin. Une réunion est agendée à fin avril avec la conseillère communale responsable du cimetière.

Mme Sylvie Flückiger-Charrière demande s'il était possible de diminuer la quantité de gravier autour du cimetière. L'accès aux tombes est très difficile surtout pour les personnes à mobilité réduite. La question sera posée à la prochaine séance d'avril.

M. Alexandre Oberholzer relève que la tendance actuelle est aux regroupements (fanfare, chœurs mixtes, etc.). Il demande ce qu'il en est de la fusion des paroisses et si des discussions sont en cours. Mme Charrière lui répond qu'il y a déjà eu des discussions avec la paroisse d'Ependes il y a quelques années et ajoute qu'au niveau des sociétés et au niveau de l'enracinement local, ce n'était pas forcément très mûr dans le sens où on souhaitait revigorer la participation locale avant d'être absorbé ou fusionné avec Ependes. Ce qui a donné un ralentissement. On se trouve actuellement dans une phase différente avec les deux chœurs-mixtes qui se rapprochent, les choses fonctionnent bien et c'est une excellente solution. La question en suspens actuellement n'est pas une fusion avec la paroisse d'Ependes mais une fusion plus large au niveau de l'UP, compte tenu des défis qui nous attendent. Le travail actuel est plutôt porté au niveau de l'UP avec des synergies, des complémentarités et une mise en commun.

Marly est un pôle fort sur lequel on peut s'appuyer ce qui permettrait des économies d'échelles assez intéressantes. Pas encore formellement à l'étude. La CEC l'encourage toutefois.

Mme Evelyne Charrière donne encore quelques informations :

- 7 mai, 18h30, concert à l'église d'Arconciel organisé par les enseignants du Cercle scolaire Bois-d'Amont
- 20 mai à Marly : fête des Spiritains le lundi de Pentecôte, invitation à tous à partager un repas
- 21 juin à Ependes : repas des engagés des 2 paroisses d'Arconciel et d'Ependes
- 26 mars 2025 à Arconciel : assemblée de paroisse
- 29 mars et 12 avril 2025 à Arconciel : soupes de Carême

Clôture

Madame la présidente remercie les participants et clôt l'assemblée en invitant à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée débute à 20h00 et se termine à 21h30.

La présidente

La secrétaire

Evelyne Charrière Corthésy

Lucienne Galley